

DEC220039DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu le projet de charte des établissements associés et partenaires de l'Université Clermont Auvergne dans le cadre de la coopération territoriale ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la charte des établissements associés et partenaires de l'Université Clermont Auvergne dans le cadre de la coopération territoriale, susvisée.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

